écologie voulant que 50 p. 100 des espèces puissent être conservées même si 90 p. 100 de leur habitat original a disparu.6 Il est toutefois évident que tout objectif qui prévoirait la perte de jusqu'à la moitié du patrimoine écologique de notre planète ne peut être conçu que comme un seuil minimal d'urgence. Pourtant, étant donné le rythme actuel de modification anthropique de la biosphère, même un objectif aussi minimal de conservation des zones naturelles sera difficile à atteindre dans un avenir rapproché. Il nous faudra pourtant y parvenir ou encore accepter de faire face aux conséquences de la désintégration écologique.

La solution : conserver la diversité biologique

À l'été de 1992, le premier ministre Mulroney a reconnu l'existence de ce péril sans cesse croissant et a fait preuve de leadership international en matière d'environnement quand il a été le premier à signer la Convention sur la diversité biologique, à Rio de Janeiro, et quand il s'est engagé à atteindre au Canada les objectifs fixés dans ce document. En termes simples, la conservation de la diversité biologique fait appel à deux stratégies complémentaires :

- 1) l'achèvement d'un réseau de zones sauvages: et
- 2) l'amélioration des méthodes de gestion des ressources pour le reste de la planète.

Cette approche à deux volets est sous-jacente à la conception du développement durable qu'on retrouve dans le rapport Brundtland «Notre avenir à tous». Elle a été endossée par les milieux canadiens de la conservation comme l'ont prouvé les stratégies sur la conservation préparées lors des nombreuses tables rondes provinciales sur l'environnement et l'économie.

En soi, un réseau de zones sauvages ne suffit pas à conserver la diversité biologique du Canada. Nous devons également nous assurer que les activités humaines menées sur le reste des terres et des eaux est de nature à maintenir la capacité productive de ces ressources. Néanmoins, si nous voulons conserver notre riche patrimoine d'espèces, d'habitats et de renseignements génétiques, il est essentiel que nous préservions maintenant des exemples de toute la gamme des écosystèmes naturels du Canada. Aussi, ce rapport évalue les progrès réalisés dans l'achèvement de notre réseau de zones sauvages et par conséquent dans le respect des engagements internationaux pris par notre pays en matière de diversité biologique.

LA NATURE SAUVAGE: LE PATRIMOINE DES CANADIENS EST MENACÉ

Le Canada est le deuxième pays au monde pour sa superficie. Nous considérons que notre territoire est vaste et sauvage. Le concept de nature sauvage est présent dans l'esprit de tous les Canadiens. Notre pays a été construit par des pionniers qui se sont implantés dans les grandes forêts de l'Ontario ou les vastes plaines des Prairies. Nous avons grandi en écoutant des histoires d'explorateurs qui ont traversé les espaces sauvages de nos régions montagneuses et des terres arctiques. Depuis l'époque du commerce de la fourrure et de la Compagnie de la